

QUESTION ÉCRITE P-1696/03
posée par Danielle Darras (PSE)
à la Commission

Objet: Fonds européens et sous-traitance

De nombreux courriers ont attiré l'attention de l'auteur de la présente question sur la restructuration envisagée au sein du groupe Arcelor.

Si les conséquences sociales de cette restructuration – restructuration qui vise à fermer deux usines en France (Isbergues et Ardoise) pour ouvrir une nouvelle usine à Carlam en Belgique, entraînant ainsi une déflation du nombre d'emplois au sein d'Arcelor – ne peuvent être prises en compte par la Commission pour s'y opposer, en revanche, l'auteur de la présente question aimerait savoir si la Commission peut s'opposer à une telle opération si des fonds européens sont reçus, soit par Arcelor, soit par les entreprises auprès desquelles Arcelor sous-traite.